

pour s'installer dans un autre pays, lorsque l'Assemblée générale se réunira à Brighton, en Angleterre, le 16 juin. A cette assemblée générale... il y en a ainsi chaque année et l'on me dit qu'elles sont tenues dans divers pays, à tour de rôle... 58 nations seront représentées. Nous craignons que l'on tente encore une fois de soulever la question des difficultés que comportent les frais et dépenses occasionnés par un séjour au Canada et les avantages qu'il y aurait à ce que l'organisme s'installe dans quelque autre pays.

Quel avantages retirons-nous nous-mêmes de l'OACI et de l'ATAI? Nous admettrons tous, je crois, que le Canada s'intéresse vivement à l'aviation. Au point de vue géographique, notre pays occupe une situation stratégique entre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, en ce qui concerne un organisme de ce genre. Ce dont nous ne nous rendons peut-être pas compte, c'est que le Canada est entré dans le domaine du transport aérien un peu en retard, si l'on songe que les autres pays s'y intéressent depuis de longues années et s'y sont intéressé longtemps avant nous. Par conséquent, nous avons beaucoup à apprendre de l'Aviation civile internationale qui se trouve parmi nous. Les lois aériennes du monde sont décidées ici. Les décisions sont prises et les règlements établis à Montréal, après discussion avec les divers représentants et les organisations, et peut-être aussi avec les représentants canadiens.

L'un des grands avantages que nous retirons de cette organisation, c'est le grand nombre d'experts qu'elle attire au Canada, particulièrement à Montréal. Les représentants canadiens ont ainsi l'occasion de discuter les problèmes du transport aérien avec des experts de renommée mondiale et, si je puis ainsi m'exprimer, sans qu'il nous en coûte rien. Les médecins discutent entre eux de questions médicales; les avocats font de même, ainsi que les experts dans les questions de transport aérien.

La ville de Montréal retire environ 4 millions de dollars par année en espèces, provenant des dépenses des fonctionnaires de l'organisation, des frais d'existence et autres. Il y a aussi la question de prestige. Comme vous le savez, en Hollande, il y a La Haye, et à cause de la renommée de la bibliothèque de La Haye, et pour plusieurs autres raisons, la Cour internationale de justice s'y est établie. Genève compte l'Organisation mondiale de la santé; elle a eu aussi pendant longtemps la Société des Nations. La ville de New York a les Nations Unies. A Montréal se trouvent l'OACI et l'ATAI. Cela jette un certain prestige sur la ville et sur le pays en général de compter un de ces organismes internationaux. On peut dire avec raison, je crois, qu'il est inévitable que l'ATAI, autrement dit l'Association du Transport Aérien International, organisme maintenu par les différentes lignes aériennes internationales à leurs propres frais, suivra toujours le bureau central de l'OACI; l'un s'occupe des questions pratiques et l'autre un organisme technique; tous deux restent généralement ensemble.

Il y a en ce moment une couple de problèmes qui causent une certaine friction et il est de notre devoir de les considérer. Notre monnaie, naturellement, est la principale cause de difficultés. Il est avantageux pour nous que notre dollar fasse prime, mais si nous vivions dans un pays à devise faible et que nous devions envoyer des délégués à Montréal aux réunions internationales, où ils doivent séjourner pour les conférences internationales et les discussions, souvent pendant des semaines, cela nous causerait des difficultés. Il en est de même pour les pays intéressés, à devise faible. Sans doute, beaucoup de ces pays, qui souvent ne sont pas aussi fortunés que nous, trouvent très dispendieux d'envoyer des délégués dans notre pays pour cette raison. C'est là l'une des